

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 21 février 2019

Présents : MM. Mmes : Rémy **RABATEL**, Germain **FLORES**, Christian **GUILLOT-JEROME**, Christèle **BAS**, Margaret **CAVASIN**, Mireille **DENISSE**, Bernadette **DURAND-GRATIAN**, Gaëlle **LIERE**, Fabrice **QUILLON**, Daniel **RABATEL**

Excusés : MM. Franck **DURAND**, Laurent **LEROY**, Julien **MEYNIER**, François **AUGIER**,

Mme Gaëlle **LIERE** a été nommée secrétaire.

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Ayant pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 04 avril 2019

Utilisation des salles

Pour mémoire, Madame Andrée TALLOUD gère la vaisselle

DELIBERATION N°2019-02-01

OBJET DE LA DELIBERATION : augmentation du tarif des salles communales

Le maire propose au conseil de réétudier le tarif de location des salles communes. Au fil de la discussion, il est proposé :

Salle de l'Association d'Education Populaire :

50 € à titre familial en été (période du 1^{er} mai au 30 septembre)

65 € à titre familial en hiver (période du 1^{er} octobre au 30 avril)

Gratuit pour les associations

60 € à titre professionnel

La répartition du paiement sera faite comme suit :

Tarifs d'été :

16 € seront versés à l'AEP - 16 € au club Perce Neige - 18 € à la mairie

Tarifs d'hiver :

A titre familial : 65 €

16 € pour l'AEP - 16 € au club Perce-neige - 18 € à la mairie + 15 € en hiver pour le chauffage

A titre professionnel été et hiver : 60 €

16 € pour l'AEP - 16 € au club Perce-neige - 28 € à la mairie

Le maire rappelle que l'AEP, la paroisse conservent une priorité d'utilisation de cette salle pour les activités du catéchisme et différentes réunions paroissiales selon les dates fixées lors de l'établissement du calendrier des fêtes.

Les associations de la commune qui ont une mise à disposition gratuite de cette salle, doivent également faire part de leurs dates d'utilisation lors de l'établissement de ce calendrier des fêtes.

Il est également rappelé que la paroisse dispose entièrement de la petite salle attenante à celle dite de l'AEP.

Salle des fêtes :

- Pour les habitants et employés de la commune :
 - Salle seule : 170 €
 - Cuisine + salle : 210 €
 - Energie : 0.20 € l'unité consommée.
 - Nettoyage seul et réservation: 46 €
- Pour les associations extérieures à la commune et les professionnels :
350 € + le chauffage (0,20 € l'unité consommée)

Après en avoir délibéré,
Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDENT** les tarifs des salles communales 2019.

Salle des associations

Un règlement intérieur a été établi afin de déterminer les modalités d'utilisation de la salle, la responsabilité des dégradations....

Cette proposition de règlement a été validée par le conseil municipal.

Le règlement sera plastifié, affiché dans la salle et transmis aux associations communales aux fins d'information préalable.

Conditions d'attribution des primes au personnel communal

Une délibération sera prise stipulant que les primes seront proratisées au temps de présence du personnel.

Pour les années à venir, il faudrait s'interroger sur la manière d'indemniser différemment. Voir avec les communes répondant aux mêmes caractéristiques que Montagnieu.

Le conseil émet un avis favorable

Absence du personnel

L'arrêt de travail de Charlène est prolongé jusqu'au 09 mars, pour l'instant, ce qui commence à poser des problèmes.

Voir pour son remplacement mais problème pour trouver quelqu'un.

Géraldine est en arrêt de travail jusqu'au 08 août.

Laetitia est partie en congé maternité : elle est remplacée par Solène qui a un CAP petite enfance.

Travaux en cours

Les travaux de la cour ont débuté ; les deux murs intérieurs ont été écroulés et le béton coulé. Les deux dernières salles de classes sont commencées.

Foire

La foire annuelle aura lieu le dimanche 05 mai. Les mail et courriers ont été adressés aux forains. La buvette sera installée à côté de la mairie -côté salle des associations- plutôt que devant la MAM.

Fabrice s'occupe de demander le barnum à la commune de Torchefelon.

Denise et Lisou seront interrogées pour le panier.

Voir pour un roulement.

Comptes-rendus – Questions diverses

Porte école

Un avenant a été conclu avec l'entreprise BORELLO pour un montant de 3.208 €TTC pour le remplacement de la porte de la classe du haut.

Avis favorable des membres présents.

Entretien des espaces verts

L'entreprise CHOMEL propose un devis de 1.917,60 € TTC pour l'entretien des espaces verts au titre de 2019.

De plus, un devis lui a été demandé pour la taille d'arbres (tilleuls....)

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Le devis de la SARL RABATEL pour l'élagage s'élève à 49 €. HT, lamier 70 €. HT, broyage à marteaux 60 €. HT, évacuation 50 €. HT.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Maître MAGES a signifié en mairie un courrier de M. LACROIX qui se plaint des panneaux d'entrée du lotissement qui ont été enlevés.

Il y a lieu de procéder à la régularisation des parcelles SAVOYAT à inclure dans le domaine public pour un coût de 262 €.

La séance levée à 22h35

Prochaine réunion : 02 avril 2019 à 20h30